

**Délégation régionale
Grand Ouest**

Décision n°2022-18/DS/U1229/002

Le délégué régional,

Vu le code de la recherche ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018, portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° DAJ2018-112 du 1^{er} janvier 2018, donnant délégation de pouvoir aux délégués régionaux, ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision n° DAJ2013-110 du 22 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision n° DAJ2020-81 du Président-directeur général portant organisation et politique achat de l'Inserm ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 4 octobre 2018 relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2019-2021 ;

Vu la décision DAF n° 2018-142 relative aux conditions et modalités de déplacements temporaires ;

Vu la décision DAJ n°2018-094 nommant Monsieur Frédéric DELALEU, délégué régional à compter du 2 avril 2018 ;

Vu la décision du 1^{er} janvier 2022 nommant Monsieur Jérôme GUICHEUX, Directeur de l'UMR1229 à compter du 1^{er} janvier 2022;

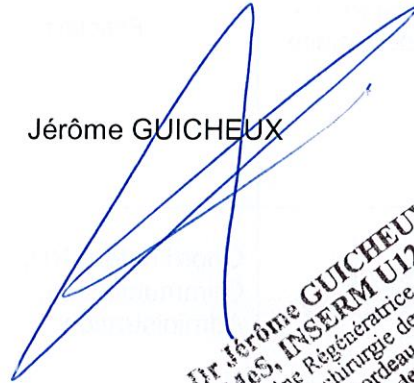
Fait à Nantes, le 17 octobre 2022

Le délégué régional
Ordonnateur secondaire délégant



Frédéric DELALEU

Le délégataire



Jérôme GUICHEUX

Dr Jérôme GUICHEUX - Directeur
RIMS, INSERM U1229
Médecine Régénératrice et Squelette
Faculté de chirurgie dentaire, Université de Nantes
1 place A. Ricordeau - BP 84215
44042 Nantes Cedex 01
Tél : 05 40 41 29 19